



Image : L214

Image : L214

Institutionnaliser la protection animale

- Créer un poste de ministre d'État à la Protection animale.
- Constitutionnaliser la protection animale.
- Créer des unités de police et de gendarmerie attachées à la protection animale ainsi que des parquets spécialisés.

Assurer la souveraineté alimentaire de la France

- Fixer un objectif de réduction de 50 % de la production et de la consommation de produits d'origine animale à horizon 2027.
- Réorienter l'ensemble des subventions – actuellement consacrées à la production d'alimentation des animaux d'élevage – à l'alimentation directement affectée aux humains.

Étendre le champ de notre considération

- Mettre fin à l'élevage intensif et industriel en prévoyant d'accompagner la reconversion des éleveurs.
- Mettre fin à la pêche industrielle.
- Créer un véritable statut juridique pour les animaux.
- Interdire l'abattage sans étourdissement préalable.

Se divertir sans se pervertir

- Interdire la corrida et les combats de coqs.
- Interdire la chasse.
- Interdire la détention d'animaux dans les cirques et autres spectacles.
- Interdire les courses hippiques professionnelles.
- Interdire la pêche de loisir.

Reprendre espoir en notre démocratie

- Instaurer le Référendum d'initiative citoyenne – législatif et abrogatoire – (RIC).
- Reconnaître le vote blanc comme suffrage exprimé.
- Instaurer un scrutin proportionnel pour les élections législatives.

Éduquer à l'éthique et au respect de l'autre

- Créer une couverture médicale universelle, pour les animaux identifiés, au profit des personnes ayant un revenu inférieur à un seuil.
- Admettre les animaux de compagnie dans toutes les structures d'hébergement (EHPAD, hébergements d'urgence...).
- Favoriser l'accès aux animaux de compagnie dans les établissements d'hébergement touristiques.